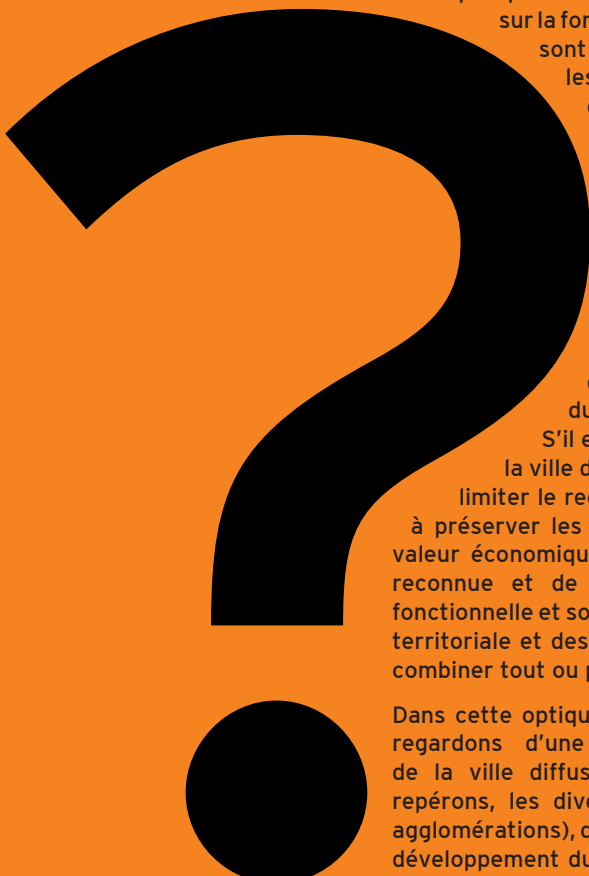


Informes urbaines



Depuis plusieurs années, nombreuses sont les recherches sur la formation de la périurbanisation et, nombreux sont les élus de communes périurbaines et les professionnels qui ont pris conscience de la nécessité de regarder sans idées préconçues les modes d'habiter et de se déplacer des ménages périurbains.

La question qui se pose alors est celle d'une meilleure organisation et structuration des espaces périphériques d'une grande agglomération, telle que l'agglomération grenobloise, structuration allant dans le sens d'un meilleur respect des principes de durabilité.

S'il est impossible de rayer d'un trait de plume la ville diffuse, il convient de la gérer de manière à limiter le recours à la voiture individuelle, de manière à préserver les espaces naturels et agricoles ayant une valeur économique, écologique, paysagère et patrimoniale reconnue et de manière à revenir sur la ségrégation fonctionnelle et sociale. L'objectif des schémas de cohérence territoriale et des projets urbains locaux est de chercher à combiner tout ou parties de tels objectifs.

Dans cette optique, au cours de la quatrième controverse, regardons d'une part, les mécanismes de formation de la ville diffuse dans leur diversité, et d'autre part, repérons, les diverses expériences (menées sur d'autres agglomérations), qui dessinent une approche pragmatique du développement durable et qui constituent des propositions de transformations d'une plus grande durabilité des espaces périurbains pouvant jouer le rôle d'éventuelles best practices.

Quatrième controverse

du **SCoT 2030**

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

Établissement Public

Avec les apports de **Olga Braoudakis**, architecte-urbaniste, enseignante à l'ENSAG et de **Michèle Frémaux**, architecte-urbaniste, enseignante à l'IUG.

Débat animé par **Natacha Seigneuret**, maître de conférences à l'IUG.

Mercredi 3 mars 2010

Amphithéâtre de l'IUG 14, av. Marie Reynoard

Grenoble 18h30 à 20h30

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

SCoT 2030

Plus connu sous le diminutif "SCoT", le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme issu de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) qui remplace le Schéma directeur adopté en 2000. Le SCoT est initié par un territoire en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité de ses politiques autour d'orientations stratégiques. Le périmètre du SCoT rassemble les communes et intercommunalités d'un même "bassin de vie" de la région grenobloise - 730000 habitants - 273 communes.

Le SCoT a deux missions principales

Il établit les grandes options qui présideront à l'aménagement ainsi qu'au développement de ce territoire à minima pour les dix ans à venir.

Il détermine des objectifs et des prescriptions dans l'ensemble des domaines impactant, au quotidien, l'organisation et le fonctionnement du territoire : l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les commerces.

Le SCoT est la seule démarche qui permet aux territoires de coordonner leurs politiques d'aménagement et de les rendre cohérentes à l'échelle d'un bassin de vie.

Les documents et projets locaux d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Plans Locaux de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains, Unités Touristiques Nouvelles, autorisations commerciales, ...) doivent être compatibles avec le SCoT : ils doivent en respecter les orientations et contribuer à leur mise en œuvre.

La démarche de construction du SCoT

Depuis l'automne 2008, à l'initiative du Syndicat Mixte, présidé par Marc Baïetto, de nombreuses réunions rassemblant des élus locaux, des acteurs économiques et associatifs ont été organisées sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du SCoT. Une démarche essentielle pour confronter les différentes approches et projets pour le territoire. L'objectif ? Echanger, débattre et dégager les grands principes de l'aménagement du territoire de la région grenobloise.

Tout au long de cette phase qui s'échelonne jusqu'à la fin de l'année 2010, au plus près du terrain, l'ensemble des collectivités et acteurs débattront de la stratégie, des moyens à mettre en œuvre sur chacun des sept territoires. Secteur par secteur, il s'agira de dégager des accords, de repérer les difficultés et points de blocage et d'esquisser les voies et moyens pour les dépasser.

D'autres regards sur la région grenobloise

L'établissement public du SCoT a souhaité que soient organisés des ateliers/débats "les controverses du SCoT" entre élus et universitaires, associations et habitants, sur les thèmes abordés à l'occasion de l'élaboration du futur de la région grenobloise.